



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 8 juin 2011

Présents: M. Michel AMAUDRUZ (UDC), Mme Fabienne AUBRY CONNE (LR), Mme Olga BARANOVA (S), M. Olivier BAUD (EàG), M. Gary BENNAIM (LR), M. Antoine BÖSCH (UDC), M. Thomas BOYER (LR), M. Simon BRANDT (LR), M. Luc BROCH (S), Mme Natacha BUFFET (LR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (LR), M. Mathias BUSCHBECK (Ve), M. Grégoire CARASSO (S), M. Julien CART (Ve), M. Jean-François CARUSO (MCG), Mme Maria CASARES (EàG), Mme Marie CHAPPUIS (DC), M. Alexandre CHEVALIER (LR), M. Sylvain CLAVEL (HP), Mme Sophie COURVOISIER (LR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Yves DE MATTEIS (Ve), M. Guy DOSSAN (LR), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), Mme Fabienne FISCHER (Ve), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Jean-Paul GUISAN (LR), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Pascal HOLENWEG (S), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), M. Stefan KRISTENSEN (S), M. Jean-Charles LATHION (DC), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Silvia MACHADO (S), Mme Danièle MAGNIN (MCG), M. Carlos MEDEIROS (MCG), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Soli PARDO (MCG), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Maria PÉREZ (EàG), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Annina PFUND (S), M. Jean-Charles RIELLE (S), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Antoine SALAMIN (MCG), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), Mme Aurélie SEGUIN (S), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain Laurent THEVOZ (S), Mme Julide TURGUT (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Pierre VANEK (EàG), M. Alberto VELASCO (S), Mme Salika WENGER (EàG), M. Alexandre WISARD (Ve), M. Christian ZAUGG (EàG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
²⁾ extraordinaire

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 17 juin 2011

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtéés.

Objet: PR-788

Boucllement du crédit de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (proposition PR-280).

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date: 9 juin 2011

Signature/s: Alexandra Rys, présidente

Salika Wenger, secrétaire


